

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 19 DÉCEMBRE 2024**

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, M. Jacques BLANCHIN, Mme Ghislaine BOUVIER, M. Pascal CHARMOT, Mme Corinne LAVISON BERNARD, Mme Laurence DU VERGER, M. Pierrick JANNIN, M. Yohann HACHANI, Mme Roselyne BEAL, Mme Renée BRUYERE, Mme Marie-Hélène DANIEL.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme Christel DUPONT donne pouvoir à M. Jacques BLANCHIN.

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Mme Miriam WIATR.

ORDRE DU JOUR

1. Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations.....	4
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 17 octobre 2024	4
FINANCES.....	4
3. Rapport d'orientations budgétaires 2025 - budget CCAS et budget annexe EHPA Beauséjour	5
4. Décision modificative n°2 - budget CCAS	13
5. Admission en non-valeur - budget CCAS et budget annexe EHPA Beauséjour	13
COMMANDE PUBLIQUE	14
6. Modification du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Pôle Petite Enfance de la Raude.....	14
RESSOURCES HUMAINES.....	15
7. Tableau des emplois permanents	15
8. Modification du dispositif des heures supplémentaires réalisées lors des élections	16
MAISON DES FAMILLES	18
9. "Chèque Famille" Bilan 2024 et perspectives 2025	18
10. Adhésion à l'association "La Métropole Aidante"	20
11. Conventionnement avec l'association Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon	22
SENIORS.....	23
12. Convention d'hébergement des étudiants à Beauséjour.....	23

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs-Dames, je vous propose que nous commençons la séance du Conseil d'administration du CCAS.

Nous avons le quorum.

Ce soir, nous avons au Conseil d'administration quelques passages obligés étant donné la période de l'année et en particulier concernant ce qu'on appelle le calendrier budgétaire de la Ville avec le rapport d'orientations budgétaires. Mais, avant de démarrer, je vous propose de passer par les autres points à l'ordre du jour.

J'ajoute une information, puisque nous sommes dans un domaine relatif, dans le cadre des missions du Centre Communal d'Action Sociale, à tout ce qui touche à la solidarité de façon générale. Nous avons délibéré au Conseil municipal hier soir sur une aide pour Mayotte de 8000 € que nous avons fléchée à l'attention de la Protection Civile qui a une antenne sur Mayotte.

Pourquoi la Protection Civile ? Parce que parmi d'autres acteurs l'Association des Maires de France a privilégié dans sa présence et son engagement dans l'aide - en tout cas l'assistance par différents moyens auprès des victimes et sur place auprès des autorités et des collectivités comme le département, les communes de l'archipel - un partenariat avec la Protection Civile qui est aussi pour nous plus rassurant ou plus facilitant car nous nous posons parfois la question de savoir si ce que nous allons amener en termes d'aide va aboutir dans de bonnes conditions, au bon endroit, pris en charge par les bonnes personnes, etc. sans faire injure à qui que ce soit. Nous avons un certain niveau de sécurité sur l'utilisation, le fléchage et l'engagement qu'il y a avec ces soutiens financiers sur place par les bonnes équipes et les bonnes institutions qui vont œuvrer à redonner un peu de sérénité, si c'est possible, au peuple mahorais.

C'est quelque chose que je voulais vous rappeler à l'occasion de l'entame de cette séance du Conseil d'administration.

Cette subvention est portée par la Ville, bien sûr, et nous allons suivre les actions, en tout cas regarder assez fréquemment comment les choses évoluent au travers de l'action de la Protection Civile qui nous fera un retour. Mais ce sera sans doute déjà fait par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France et de l'association locale des maires de Mayotte.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet.

Mme DU VERGER.- C'est très bien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une décision que nous avons prise en discutant avec l'ensemble des élus et le groupe minoritaire aussi

d'engager cette action, en tout cas de mettre à disposition des moyens financiers de la commune.

C'est difficile de faire autrement, aujourd'hui nous ne savons pas bien, nous savons qu'il faut envoyer des moyens matériels, etc. mais est-ce que nous saurions choisir les bons ? Ce serait bien délicat. Donc, cela reste par le moyen financier quelque chose d'assez simple, d'efficace et de rapide car il faut quand même aller jusque-là bas. La bouteille d'eau prendrait du temps pour arriver.

1. Compte-rendu des décisions du Président prises dans le cadre des délégations

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez une liste. Elle est assez courte. Ce sont surtout des modifications de régies de recettes, de régies d'avance et les régies qui sont gérées par les agents pour encaisser des sommes de façon à fournir des prestations en contrepartie. Donc, il y a des suppressions, des modifications dans la gestion notamment des chèques multiservices.

C'est pour essayer d'être plus efficace, plus pratique et d'aider le travail de nos agents qui encaissent des sommes d'argent.

Y a-t-il des observations par rapport à ce rapport ? *(Non.)*

Il n'y a pas, normalement, de délibération, mais au moins je vous demande si vous acceptez de prendre acte.

Il est pris acte de la communication à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 17 octobre 2024

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix le procès-verbal.

Le compte rendu du Conseil d'administration du C.C.A.S du jeudi 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

pôle des Petits Maraîchers sur le site de la Raude. Il va ouvrir officiellement le 6 janvier prochain. C'est également le renouvellement du marché de restauration. Vous savez qu'on fournit les repas dans les crèches avec un prestataire.

Ensuite, il y a tout ce que l'on engage au titre de la politique auprès des familles, par exemple par le biais de la Maison des Familles, pour les projets seniors, les projets petite enfance, les projets sur la conjugalité, le travail en direction des femmes victimes de violences, etc.

Tout cela correspond aux choses sur lesquelles nous poursuivons notre action, nos engagements avec un certain nombre d'incertitudes budgétaires et financières toutefois qui vont forcément nous impacter.

Les dépenses à caractère général

- Nous voyons une augmentation sur la petite enfance de 271 000 €. C'est un effet de l'ouverture du pôle petite enfance Les Petits Maraîchers, mais avec des recettes qui arrivent en complément et qui viennent atténuer la hausse notamment par les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales. Nous le verrons dans d'autres décisions du Conseil d'administration.

- L'augmentation réglementaire des participations des familles en fonction de la hausse du tarif pratiqué dans les équipements petite enfance et qui sont encadrées par la Caisse d'Allocations Familiales.

- Les actions seniors restent proches de ce que nous avons effectué en 2024, en sachant que nous avons développé un certain nombre d'actions ces dernières années. Nous sommes à un niveau de croisière sur la question des actions pour les seniors.

- Le budget de la Maison des Familles stabilisé.

- L'action sociale intègre de nouvelles actions comme concernant le parc de logements d'urgence avec deux unités supplémentaires. Comme ce sont des femmes en difficulté et en détresse qui sont installées dans ces logements, on n'en fait pas une publicité énorme, pour éviter de les situer géographiquement. Vous le savez déjà je crois, ces deux unités sont à l'école Marin à l'étage au-dessus de l'école. C'étaient des logements qui étaient occupés antérieurement.

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent les deux tiers, nous l'avons dit. Nous avons différents éléments financiers pour caractériser cette évolution des dépenses de fonctionnement sur les charges de personnel :

- Réintégration d'un agent.

- Réglementation URSSAF (cotisations patronales qui augmentent de 1M). C'est décidé ailleurs que chez nous mais nous devons l'appliquer, bien sûr.

- Le départ d'un agent que nous ne remplaçons pas.

- La correction des heures supplémentaires pour les élections. Nous allons le voir tout à l'heure, la Trésorerie nous a demandé d'être dans des modalités qui correspondent exactement aux règles définies désormais en la matière sur la façon de rémunérer les personnes qui viennent faire des heures supplémentaires.

En fait, pour les heures le dimanche pour les jours d'élection nous avons un mode de fonctionnement qui convient à tous mais la Trésorerie, pour une question de rigorisme qu'on peut entendre, nous demande de modifier tout cela, donc nous le faisons.

Une gestion efficiente des ressources humaines, cela reste impératif, avec des tâches redéfinies ou mutualisées.

Les charges de personnel devraient s'établir à un peu plus de 2,3 M€ en 2025, correspondant au réalisé 2024.

Les aides aux personnes

Ces aides se poursuivent.

↳ Nous avons la convention avec la maison HalppyCare. Vous savez maintenant de quoi il s'agit. Nous allons reconduire un budget de 10 000 €.

↳ Le budget des aides à la cantine est reconduit pour les personnes qui peuvent être confrontées à un moment donné à une difficulté. C'est traité par la commission qui attribue les aides facultatives.

Il est également proposé d'augmenter la valeur faciale du Chèque Famille pour le passer à 40 €, sans changer les autres modalités, c'est-à-dire le public bénéficiaire.

Prospective - Politique petite enfance

Les faits marquants de cet exercice sont :

- L'ouverture du Pôle Petite Enfance des petits Maraîchers
- La mise en œuvre du nouveau projet d'établissement des crèches. On est dans un cadre réglementaire où il faut avoir un projet d'établissement. Simplement, il arrive à échéance, donc il faut à nouveau le reconduire avec le développement d'une démarche écoresponsable dans le fonctionnement de nos crèches. Nous l'avons déjà engagée mais c'est un élément un peu central du nouveau projet d'établissement.
- La reconduction des projets partenariaux :

- le projet passerelle avec les écoles maternelles
- le partenariat avec HalppyCare avec l'intervention du médecin de crèche et de la psychomotricienne dans les crèches
- l'organisation de la Semaine Nationale de la Petite Enfance
- La création de places en crèche à vocation d'insertion professionnelle avec Pôle Emploi et la Mission Locale pour faciliter l'accès à l'emploi car quand on a des enfants ce n'est pas toujours facile de s'en occuper et en même temps de chercher du travail.

Mme ACQUAVIVA.- Et la temporalité n'est pas la même. La personne qui se réinsère professionnellement a besoin parfois très rapidement d'une place en structure, d'où ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il faut être réactif pour ne pas perdre l'opportunité de l'accès à l'emploi.

- Le renouvellement du matériel : couchettes, lits gains de place, structures et modules de motricité. Et le remplacement de mobilier existant désuet. Ce sont des choses assez courantes.

Prospective - Politique seniors

- Le développement de l'offre de la navette locale de transport qui a déjà pris sa nouvelle dimension avec sa circulation l'après-midi en porte à porte, à la demande, ce qui semble être ce qui fonctionne le mieux après différentes tentatives de voir comment on pouvait développer l'offre par la navette. Il semble que celle-ci soit, *a priori*, plus appropriée. Nous allons voir, nous avons démarré le 16 décembre la navette l'après-midi ;
- Les animations de la Semaine Bleue ;
- L'organisation du Forum seniors ;
- L'organisation du Repas des aînés ;
- La préparation et la distribution de plus de 700 colis de Noël, c'est en voie de se terminer pour cette année.

Prospective - Maison des Familles

On est arrivé, comme sur d'autres sujets, à un niveau de fonctionnement et de prestation qui a trouvé son équilibre global et son périmètre. C'est déjà assez dense.

- On maintient, bien sûr, la mission d'accueil avec la présence de bénévoles.
- Développement des évènements enfants/parents dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité.

- Augmentation de l'aide aux démarches administratives et numériques. On a un peu plus d'actions qui ont commencé à être engagées en 2024. Je me souviens qu'on a pris les délibérations. C'est quelque chose qui s'ancre dans la vie de la Maison des Familles. On sait qu'il y a des besoins.

- La proposition d'une offre d'actions permanentes, individuelles et collectives, faisant appel à des professionnels libéraux ou des associations.

- Une programmation de rencontres collectives, articulée autour des trois principaux axes « Bien Grandir », « Bien Vivre » et « Bien dans son Quotidien » et des conférences.

Vous le voyez, c'est une continuité en mettant l'accent sur quelques missions.

Prospective - Action sociale

- Notre attention et notre action sont plus portées et depuis un certain nombre d'années, sur le sujet de la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales.

Cela reste central avec les logements d'urgence. Combien en a-t-on maintenant ?

Mme ACQUAVIVA.- Huit et bientôt dix.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans quelques mois.

Mme ACQUAVIVA.- Mais on compte les deux logements pour des Ukrainiens dans les dix prochains avec les deux de l'école Marin. Cela fait dix en tout avec les familles ukrainiennes, donc huit pour les femmes victimes de violences conjugales.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons être à huit plus deux.

Nous nous posons la question, mais cela pourrait aller dans le même sens, de la réaffectation des logements occupés aujourd'hui par la police municipale dans le bâtiment à côté de l'école Leclerc puisque la police va intégrer d'ici le milieu de l'année prochaine ses nouveaux locaux où il y avait la Trésorerie avant, qui sont des locaux propriété de la Ville.

Leurs locaux actuels, qui sont des logements à l'origine, pourront très certainement, mais il faut regarder cela de près, compléter encore le dispositif d'une offre de logements pour les femmes victimes de violence.

- La poursuite de la mise en place du dispositif d'alerte Monshérif qui est un dispositif d'alerte pour les personnes victimes de violence.

- Et puis, les aides facultatives dans la catégorie de ce que nous faisons :

- Chèque bien Vieillir
- Chèques multi services
- Aide accès aux soins
- Aides autres factures (transports/loyer/fluide)

EHPA BEAUSEJOUR

🚧 Budget 2025 - Vers un retour à l'équilibre fragile

Vous savez qu'il y a un sujet, c'est celui du retour à l'équilibre du budget entre les dépenses et les recettes. Cela reste difficile. C'est un travail fin pour essayer de retrouver cet équilibre qui a existé il y a sept, huit ans. Le temps passe maintenant.

Le manque de ressources n'est pas très important mais il y avait depuis plusieurs années la sécurité d'un équilibre entre recettes et dépenses qui est plus fragile désormais.

Il y a la question de l'occupation mais il y a aussi la question de l'augmentation des charges, etc. alors que les loyers, de façon générale, sont encadrés et définis selon un certain nombre de règles fixées par la Métropole.

Les objectifs sont :

- De continuer la démarche "prospective" d'admission en visant un taux d'occupation proche de 100 % mais 100 % c'est bien compliqué à faire. C'est donc plutôt d'aller au-delà de 90 et de se fixer un objectif de 96. C'est un objectif souhaitable, ambitieux. Toute l'énergie est portée vers cet objectif-là.

- Mettre à disposition des logements auprès d'étudiants : nous l'avons fait mais il s'agit de continuer dans cette voie. On va voir qu'on fait évoluer le sujet dans un prochain rapport ce soir qui permettrait, notamment en réorganisant la contrepartie du logement par des services de la part des étudiants et notamment des gardes de week-end, de pouvoir amener une économie de 41 000 €.

- La tarification des loyers : pour aller au plafond fixé par la Métropole.

- Prolonger la suspension de la participation versée au titre de la provision financière pour travaux. Vous le savez, c'est cette provision que pendant des années nous avons versée à Alliade, le propriétaire, en vue de travaux à venir. Bien sûr, il y avait des travaux mais pas qui nécessitaient, sauf à réparer le bâtiment si un jour il se fracturait en deux, ce qu'on ne souhaite pas, d'utiliser cette enveloppe et comme il y avait ce sujet de chercher à retrouver un équilibre budgétaire nous avons

convenu avec Alliade de stopper l'abondement à cette provision parce que nous ne l'utilisons pas assez et ce n'était pas la peine de continuer à mettre des sous dans la cagnotte.

Pour autant, cette provision est utilisée quand même mais la position est de dire que nous continuons de rester avec l'existant, de consommer les crédits mais de ne pas nous imposer d'approvisionner ce fonds pour travaux tant que nous n'avons pas de besoin réel de le faire.

Des charges de personnel maîtrisées

Nous sommes sur le même sujet que tout à l'heure avec un effort sur la maîtrise des charges dans ce chapitre des dépenses de personnel, un effort de gestion, d'organisation, de mutualisation.

Les animations au sein de la résidence sont financées par le forfait Autonomie (de la Métropole) à hauteur de 26 K€ (sophrologie, gym douce, jardinage, etc.).

À ce jour, la résidence compte 2,80 ETP :

- Une responsable à 80 %
- Un agent d'accueil/animation à 100 %
- Une agent administratif polyvalent à 100 %

Mme DU VERGER.- Vous l'avez forcément dit mais je n'ai pas capté, de combien est le pourcentage d'occupation aujourd'hui de Beauséjour ?

M. HACHANI.- 92. L'objectif est de 96.

M. LE PRÉSIDENT.- On avance dans le taux d'occupation, c'est bien.

Budget d'investissement

On fait des dépenses courantes puisqu'historiquement quand il y a de gros investissements c'est la Ville qui les porte. Le budget de la résidence ne permet pas de dégager des moyens d'investir pour faire de gros travaux.

Donc, c'est pour les affaires courantes. Vous avez le remplacement de volets roulants dans certains logements.

Et nous allons rediscuter avec Alliade pour prévoir des travaux qui seront financés avec le reliquat de cette provision dont je parlais tout à l'heure.

Mme DANEL.- De combien est cette provision ?

M. HACHANI.- Elle était de 500 000.

M. ALLEG.- Elle était de 700 000 au départ et nous avons financé le remplacement de toute l'infrastructure de production d'eau chaude l'an dernier pour 250 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc, il reste 450 000 €, c'est dire que nous avons de la marge. Nous pouvons faire beaucoup de petits travaux.

Il n'y a aucune raison de continuer à mettre de l'argent là-dedans.

Ce qu'il faut savoir c'est qu'Alliade aurait bien envie qu'on en remette. Contractuellement, c'est comme cela normalement qu'il faudrait faire mais il faut se rendre à l'évidence, il y a un principe de réalité, les sous ne sont pas consommés, on ne va pas continuer d'en mettre dans la caisse.

Je crois que nous avons fait le tour. Nous avons terminé pour cette présentation sur les deux rapports d'orientations budgétaires.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ou alors j'ai été très clair et vous connaissez tous bien le sujet ?

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons eu les bilans d'activité il n'y a pas longtemps.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la petite enfance, nous sommes maintenant au périmètre cible que nous pouvions mettre en œuvre en termes d'équipements, de structures, etc.

Nous avons une très bonne couverture du territoire en termes d'offre d'équipements petite enfance et de modes d'accueil parce que nous ne sommes pas les seuls et heureusement, avec les assistantes maternelles, la maison d'assistantes maternelles, les micro-crèches, etc.

Je pense que de ce côté-là la Ville peut répondre de façon satisfaisante et sérieuse aux besoins des familles. La question après est de gérer les temporalités entre la naissance des enfants et l'entrée dans la crèche, les entrées et les sorties. C'est de la gestion au quotidien mais nous ne souffrons pas d'un manque de capacités d'accueil. En tout cas, je ne le crois pas et nous n'avons pas de signaux qui viennent nous dire que nous serions confrontés à cela.

Pour le reste des actions de proximité, que ce soit envers les seniors, envers les personnes plus fragiles, nous avons un certain nombre de dispositifs avec les chèques et les aides facultatives qui nous permettent de répondre aux attentes des administrés qui viennent nous solliciter.

Je pense que dans l'ensemble le travail et les actions qui sont conduites arrivent à traiter les besoins qui nous sont connus et sur lesquels nous sommes en capacité d'agir.

Il y a un autre domaine qui est celui du logement qu'on ne traite pas de la même façon, en particulier le logement social que dans le cadre des missions du CCAS, mais que nous traitons au fil de l'eau avec l'attention particulière donnée aux candidatures au logement social pour essayer de faire en sorte que les Tassilunois soient positionnés prioritairement dans les attributions de logement, ce qui n'est pas toujours simple.

Voilà ce que je pouvais dire pour présenter la vision globale de nos missions au sein du CCAS.

S'il n'y a pas de question je vous propose de prendre acte que le rapport a été présenté. Il faut qu'on le dise officiellement.

Il est pris acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

4. Décision modificative n°2 - budget CCAS

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous l'aurez constaté, ce sont des petites choses.

Il y a des échanges avec la Trésorerie pour réaliser des écritures comptables d'amortissement.

De ce fait, si on met des écritures comptables d'amortissement en particulier en fonctionnement il faut qu'on les mette aussi en investissement pour équilibrer car les amortissements jouent en fonctionnement et en amortissement. Ces écritures représentent 2 558 €.

Des biens sont rentrés dans l'inventaire désormais dès la première année d'acquisition depuis la nouvelle nomenclature, donc il faut ajuster ses amortissements en fonction de cette nomenclature appliquée en janvier.

Et nous avons une provision pour risques constituée de 182 € en lien avec des titres non-recouvrés en matière de crèche. Ce sont des personnes qui n'ont pas régularisé, qui n'ont pas payé leurs factures. Parfois, il faut prendre des décisions comptables pour apurer la dette, en tout cas la solder et cela nécessite des écritures.

Les dépenses supplémentaires sont financées par un ajustement des charges de personnel. Comme nous avons un peu de marge par rapport à notre budget prévisionnel nous avons ces crédits, qu'il faut trouver sur les amortissements, en réduisant un peu l'enveloppe des charges de personnel, ce qui n'empêche pas de payer le personnel, bien évidemment.

Y a-t-il des questions sur cette modification qui est plutôt technique qu'autre chose ? *(Non.)*

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. Admission en non-valeur - budget CCAS et budget annexe EHPA Beauséjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- À l'issue de plusieurs démarches de la Trésorerie Principale, il s'agit de recouvrements de factures qui n'ont pas pu aboutir.

La Trésorerie nous demande d'admettre en non-valeur ces montants. Il y en a pour 109,84 €, ce qui correspond à six titres liés à la facturation des loyers sur le budget du CCAS.

Si on parle de loyers, cela concerne aussi Beauséjour, bien évidemment, pour 109,48 €.

109,84 €, cela correspond à des factures de crèche et 109,48 € à des loyers de la résidence.

Nous vous proposons de les passer en créances non-recouvrées.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Non.*) De toute façon, nous n'avons pas le choix, c'est comme cela.

Je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

COMMANDE PUBLIQUE

6. Modification du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du Pôle Petite Enfance de la Raude

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons un contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du Pôle Petite Enfance de la Raude qui bouge un peu par rapport au Bonus Territoire de la CAF. La CAF donne un peu plus d'argent. Elle le donne au gestionnaire, ce qui fait que le restant à financer qui, outre les familles, revient à la Ville nous fait une dépense un peu plus faible. Donc, nous avons une écriture dans le tableau qui n'est pas très importante.

Mme ACQUAVIVA.- C'est à peu près moins de 15 000 €, environ 13 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- La CAF du Rhône, organisme financeur, a décidé de revaloriser le montant du Bonus Territoire à compter de 2025 pour trois années consécutives soit +10 % en 2025, puis +8.10 % en 2026, puis +8.10 % en 2027, plafonnée à 2 600 € la place.

Mme ACQUAVIVA.- Le Bonus Territoire est calculé sur la base de 72 places nouvelles. Cela fait effectivement les 2 600 x 72, ce qui fait 187 200 au lieu de 173 654, soit un différentiel de 13 000.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'on a cela dans un petit tableau.

Mme ACQUAVIVA.- Exactement, c'est le dernier tableau.

Nous devons déduire cette somme pour recalculer notre participation annuelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons 13 000 € de moins à donner pour la Ville, qui sont donnés par la CAF directement au gestionnaire.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Non.*)

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

7. Tableau des emplois permanents

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une obligation chaque année de présenter le tableau des emplois permanents.

Comme ce n'est pas quelque chose que nous faisons de façon très courante, que c'est un peu non pas de la tambouille mais de la comptabilité humaine, si on peut dire cela comme cela, pour repréciser les choses, un tableau des effectifs cela veut dire deux choses : des emplois créés et des emplois pourvus. Ce sont les mêmes mais tous les emplois créés ne sont pas forcément pourvus.

Pourquoi a-t-on plus d'emplois créés que d'emplois pourvus ? Pour éviter, quand on veut recruter des gens, de repasser devant le conseil d'administration pour dire qu'il faut créer un emploi parce qu'on a le candidat. Donc, on crée plus d'emplois et après on pourvoit les emplois.

Certains emplois, parce qu'on sait qu'on en a besoin au quotidien, sont tous pourvus. Et il y en a d'autres qu'on met dans le tableau parce que, techniquement, il peut s'avérer qu'on ait un jour la personne qui va occuper cet emploi parce que c'est un grade, un cadre d'emploi différent de ceux que nous avons l'habitude d'avoir mais il faut disposer de ce poste dans notre effectif. C'est pourquoi cela existe. Voilà comment c'est conçu.

Vous avez le détail dans le tableau. Vous voyez que dans la filière administrative nous avons 16 postes créés ou ouverts et qu'il y en a 10 qui sont pourvus.

Cela nous suffit pour travailler correctement, mais si on veut recruter on dispose de six postes qui ne sont pas pourvus si toutefois on en avait besoin.

Mme DU VERGER.- Ce ne sont pas de vrais postes vacants.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce ne sont pas des postes vacants de personnes qui les auraient occupés auparavant et qui seraient parties. Ce sont des postes dits vacants parce qu'ils ont été créés sans nécessiter de les pourvoir tout de suite.

Par exemple, dans la filière administrative, on a un poste de directeur général des services du CCAS. Or, au CCAS on n'a pas de directeur général des services.

Si on est obligé de convoquer le Conseil d'administration pour dire qu'on va créer le poste pour pouvoir dire à la personne qu'on l'embauche, cela ne nous faciliterait pas tout à fait le travail.

Donc, on crée le poste, mais en réalité il n'y a pas de directeur général des services à ce jour au CCAS. C'est pour cela que vous avez un poste créé et zéro personne dessus.

C'est partout pareil. Dans toutes les villes vous avez des emplois créés, des emplois pourvus. La différence est qu'on les appelle les emplois vacants parce qu'ils ne sont pas pourvus. Ce n'est pas qu'ils ne sont plus occupés. On n'a pas eu besoin de les utiliser. C'est une particularité de la fonction publique.

Dans la filière technique, en revanche, sans rentrer dans le détail de ce qu'on met derrière la filière technique, nous avons dix postes créés, dix postes pourvus. Il n'y a ni emploi vacant ni emploi non-occupé.

Mme DU VERGER.- Et là il n'y a pas besoin de créer des "faux postes" ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce ne sont pas des faux postes. Il n'y a pas d'emploi « fictif ». Si on voulait passer par exemple à 11 postes, il faudrait qu'on revote ici en disant : "Est-ce que vous acceptez de créer dans le tableau un poste supplémentaire d'adjoint technique territorial ?" Et après on pourrait dire qu'à ce moment-là on peut mettre quelqu'un sur ce poste.

Est-ce qu'il y a des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de le mettre aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. Modification du dispositif des heures supplémentaires réalisées lors des élections

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en ai dit quelques mots tout à l'heure. Il faut rentrer dans les modalités administratives et financières définies par le Code des collectivités territoriales et surtout sous le contrôle de la Trésorerie.

La réglementation encadre les compensations financières possibles pour ces travaux supplémentaires liés aux élections, cela ne concerne que cela, ce rapport ne concerne que les élections politiques.

Pour la gestion et l'organisation des bureaux de vote, il y a une indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les agents éligibles.

Il y a des agents qui sont éligibles à un type d'indemnité et des agents qui sont éligibles à un autre type d'indemnité.

Les différentes indemnités sont créées, existent, puis derrière on regarde s'il y a des agents qui peuvent y prétendre.

Donc, vous avez l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) et l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (I.F.C.E) pour les agents qui ne sont pas éligibles à la première indemnité dont je viens de parler.

Jusqu'à présent, les agents mobilisés lors des scrutins percevaient une indemnité forfaitaire unique de 196 € brut, quelle que soit leur catégorie. C'était notre modèle à Tassin la Demi-Lune.

Il est nécessaire de régulariser notre délibération car il n'est plus possible pour les agents de catégorie B et C de percevoir des heures supplémentaires sous forme forfaitaire. Donc, nous allons suivre les consignes.

Par ailleurs, notre délibération ne prévoyait pas de modalités de rémunération pour les agents de catégorie A. Or, dans la stricte doctrine, il faudrait les prévoir. Donc, nous créons ces outils financiers.

Pour les agents B et C on prend les heures supplémentaires réalisées lors des scrutins qui seront désormais rémunérées et les heures décalées feront l'objet d'une vérification par la Direction.

À titre indicatif, pour 8 heures de présence, ce qui est à peu près la moyenne des précédents scrutins, un agent de catégorie B ou C, au lieu d'avoir l'indemnité brute qui existait avant, percevra selon son indice une indemnité comprise entre 200 et 255 € brut. En l'espèce, c'est plus que ce qu'ils avaient auparavant à une dizaine d'euros près.

Pour les agents de catégorie A qui, eux, n'avaient pas, si je ne me trompe pas...

M. ALLEG.- ...Qu'on rémunérerait sur la base du même forfait, sauf qu'on n'a pas de délibération pour le permettre.

M. LE PRÉSIDENT.- Maintenant, on crée l'outil pour indemniser les agents de catégorie A. C'est l'I.F.C.E que j'ai évoquée tout à l'heure.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Instaurer l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections aux agents territoriaux de catégorie A, titulaires et contractuels, accomplissant des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale, à compter du 1er janvier 2025 ;

- Autoriser Monsieur le Président du CCAS à fixer les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits au budget et des plafonds définis

Pour les agents de catégorie B et C on avait les textes pour les indemniser. On va simplement les indemniser au nouveau taux qui est défini entre 200 et 255 mais pour les catégories A on n'avait plus le droit de les indemniser. On va quand même continuer à pouvoir le faire. Donc, on se met à jour.

On a délibéré de la même chose au Conseil municipal hier pour le reste des agents.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

MAISON DES FAMILLES

9. "Chèque Famille" Bilan 2024 et perspectives 2025

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Comme vous le savez, le "Chèque Famille" a évolué au fil des années et depuis le début du mandat. La dernière version date de 2023. C'est un chèque d'une valeur de 35 € attribué sans condition de ressource, une fois par an et par enfant âgé de 3 à 17 ans.

Il est utilisable pour les activités sportives, culturelles, associatives, accueil de loisirs de la commune et services municipaux partenaires.

Ce sont des chèques nominatifs mais non attribués à un enfant, pouvant être utilisés par les parents pour plus de souplesse pour n'importe quel enfant de la famille.

Le chèque est téléchargeable sur le portail citoyen de la Ville. Les chéquiers sont distribués de mars à septembre et utilisables jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Nous nous rendons compte que le "Chèque Famille" est de plus en plus plébiscité car chaque année il est davantage utilisé : plus 100 à peu près par an.

Je vous donne les chiffres :

↪ 1322 avaient été distribués en 2022 - 1160 utilisés.

↪ 1612 distribués en 2023 - 1267 utilisés.

↪ 1703 distribués cette année - 1364 utilisés.

Donc, il y a à peu près +100 d'utilisation par an.

La proposition faite ce soir est une augmentation de la valeur du chèque de 15 %, donc un passage de 35 à 40 €.

C'est vrai qu'on connaît le contexte actuel qui est difficile : l'inflation, l'augmentation du coût de la vie. Donc, certaines familles seront assez satisfaites de pouvoir bénéficier de 5 € supplémentaires pour leur enfant.

Je l'avais fait pour la Commission Solidarité parce que je sais que certaines personnes étaient intéressées que je puisse donner quelques informations sur le profil des familles.

Quand ces familles demandent leur "Chèque Famille" elles répondent à des questions. Ce n'est pas obligatoire, c'est pour cela que les données ne sont pas exactes, on ne peut pas les obliger à répondre à ces questions mais cela nous donne des tendances.

À peu près deux tiers des personnes ont répondu aux questions qu'on a posées.

Je vous donne quelques informations. Les associations qui reçoivent le plus de "Chèques des Familles" sont l'école de musique, le CPNG, GOAL FC et Le Cran.

D'une manière plus générale, l'utilisation des "Chèques Familles" est à peu près de 43 % auprès des associations sportives, 30 % auprès des associations enfance jeunesse et 27 % auprès des associations culturelles.

La plus grande partie des demandes provient des familles qui habitent le quartier de la Raude. Ensuite, viennent les familles du Bourg, de l'Horloge, d'Alaï et, enfin, du quartier Hôtel de Ville.

Les trois quarts des demandes proviennent de familles mariées ou pacsées.

On se rend compte qu'il y a une répartition équilibrée des âges des enfants bénéficiaires.

Les familles qui demandent le plus sont des familles avec un seul enfant à charge ou deux, ce qui représente à peu près 75 % des demandes.

Ensuite, il y a les canaux de communication les plus cités. Vient en tête la communication de la mairie, puis le bouche-à-oreille, les associations et, pour finir, les établissements scolaires et affichages.

Voilà pour les informations qu'on peut donner sur le profil des demandeurs.

En ce sens et après avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Enfance, Scolaire, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver l'attribution du Chèque famille, d'un montant de 40 € par enfant, sans condition de ressources aux familles domiciliées sur Tassin la Demi-Lune, dès le premier enfant à charge dans le foyer, âgé(s) de 3 ans (révolus au 30 septembre 2025) à 17 ans.

Il est précisé que les autres conditions du Chèque Famille restent inchangées et que cette nouvelle modalité sera mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme DU VERGER.- La récupération des "Chèques Familles" n'existe plus qu'en mode numérique ?

Mme ACQUAVIVA.- Oui. Mais les familles peuvent se faire accompagner à la Maison des Familles si elles ont des difficultés à les récupérer de cette façon-là.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. Adhésion à l'association "La Métropole Aidante"

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Ce rapport vous propose un conventionnement Maison des Familles - Métropoles Aidante.

Métropole Aidante, c'est une association créée en 2019 qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des acteurs engagés qui interviennent dans le champ de l'aide aux aidants sur le territoire de la Métropole de Lyon.

On estime qu'il y a à peu près 165 000 aidants sur le territoire de la Métropole qui accompagnent un proche âgé en perte d'autonomie, en situation de handicap ou malade.

La Métropole Aidante va venir accompagner les demandeurs notamment sous la forme d'une plateforme numérique qui permet d'avoir accès à l'offre globale de l'ensemble des dispositifs aidants à l'échelle de la Métropole de Lyon, que ce soit en termes de démarches administratives, de solutions d'hébergement, de soutien psychologique, social, etc. ce qu'on fait, nous, par ailleurs à la Maison des Familles.

L'adhésion à l'association permettra à la Maison des Familles de rendre plus visible sa programmation vis-à-vis des acteurs du territoire puisqu'elle sera relayée dans l'agenda en ligne.

Elle va pouvoir également créer une fiche service qui va présenter son action et les offres de répit à destination des proches aidants.

Elle sera régulièrement alimentée des dernières actualités, des évènements depuis l'espace adhérent, ce qui va permettre également de renforcer son rôle d'orientation et d'accompagnement auprès des usagers, donc, *in fine*, de renforcer son rôle de prévention et de repérage de ce public vulnérable.

On propose déjà, nous, Maison des familles, plusieurs ateliers à destination des aidants notamment dans le cadre de la programmation permanente. Il y a la halte-relais France Alzheimer et maladies apparentées, les ateliers mémoire, les ateliers de sophrologie pour les aidants/aidés et une médiatrice familiale à la Maison des Familles qui reçoit en rendez-vous individuel pour intervenir dans cette relation parfois très complexe.

Dans le cadre de la journée des aidants du 6 octobre, nous avons proposé une matinée informative sous la forme de quelles aides pour les aidants.

Nous faisons déjà beaucoup de choses à destination des aidants.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Valider l'adhésion annuelle à l'association « La Métropole Aidante » d'un montant de 100 € pour 2025 ;
- Approuver la convention annexée au présent rapport ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

J'ai coutume de dire que la Ville de Tassin la Demi-Lune, grâce à la présence et l'installation de la Maison de Répit, est la première commune aidante de la métropole. Je pense que c'est bien de le souligner.

J'espère que d'autres projets aboutiront parce que c'est vraiment une structure de premier ordre, qui rend un énorme service pour les familles et autant pour les aidés que pour les aidants et, bien sûr, surtout en direction des aidants.

Et pour les soutenir il faut accueillir les aidés.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. Conventonnement avec l'association Lire et Faire Lire Rhône et Métropole de Lyon

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Il s'agit de renouveler la convention à l'association Lire et Faire Lire.

L'association intervient depuis plus de trois ans à la Maison des Familles chaque vendredi qui précède les vacances scolaires sous forme d'un goûter lecture.

L'objectif est de développer auprès des enfants le plaisir de la lecture et en même temps le lien social et intergénérationnel. Il y a les enfants, parents et grands-parents, mais aussi parfois les assistantes maternelles, les gardes à domicile, baby-sitters, etc.

L'association est intervenue cinq vendredis sur 2024, à chaque veille de vacances scolaires, avec une quinzaine d'enfants à chaque fois de 2 à 6 ans et principalement des plus petits. On a surtout les 2, 3 ans qui viennent.

À chaque fois il y a un thème autour duquel sont choisis et comptés les histoires, les thèmes du bien-être, les histoires qui rassurent. Les bénévoles arrivent avec du matériel et décorent la pièce en fonction de la thématique.

Il y a à peu près deux bénévoles par groupe et il y a deux groupes à chaque fois.

Nous vous proposons de renouveler cette convention.

Mme BOUVIER.- Donc, il y a une intervention demain ?

Mme ACQUAVIVA.- Exactement. Et on a une belle surprise.

Mme BOUVIER.- Ce sera accompagné d'un personnage haut en couleur.

Mme ACQUAVIVA.- C'est à partir de 16h30 pour celles et ceux qui sont intéressés. Vous êtes les bienvenus. Si vous voulez voir le père Noël, c'est l'occasion.

M. BLANCHIN.- L'association Lire et Faire Lire intervient au niveau de l'école Grange Blanche. C'est totalement autre chose ?

Mme ACQUAVIVA.- C'est à part.

Mme DU VERGER.- C'est une quinzaine d'enfants qui est attendue ?

Mme ACQUAVIVA.- C'est à peu près une dizaine d'enfants pour qu'ils restent concentrés sur l'histoire. On ne peut pas en accepter plus de 20 dans une pièce mais 15 c'est déjà très bien parce qu'il faut capter leur attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est procédé au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

SENIORS

12. Convention d'hébergement des étudiants à Beauséjour

Présentation du rapport par M. HACHANI.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une nouvelle organisation, donc une convention par laquelle ils apportent des services et nous leur apportons un tarif préférentiel de loyer.

M. HACHANI.- C'est exactement cela.

Effectivement, nous avons deux sortes d'étudiants à Beauséjour.

Actuellement, nous avons des étudiants de garde qui s'occupent de gardes de nuit la semaine et le week-end et nous avons depuis deux ans des étudiants intergénérationnels.

Mme DELAVISON sait que les étudiants de garde sont une vraie problématique à mes yeux depuis un moment car, aujourd'hui, le week-end on s'aperçoit qu'il n'y a pas de présence réelle de ces étudiants. Ils passent plus de temps dans leur appartement à réviser qu'à apporter une sécurité au sein de la résidence.

Donc, nous avons lancé une réflexion. Nous en avons parlé sur le budget mais l'objectif n'était pas de faire une économie de coût, plutôt d'apporter quelque chose de plus et la sécurité pour nos résidents.

Nous avons réfléchi et nous nous sommes dirigés vers une nouvelle organisation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous proposons à nos étudiants intergénérationnels d'assurer les gardes le week-end où nous avons une vraie problématique de présence et donc de garder la deuxième partie des étudiants classiques la semaine parce que la nuit il ne se passe pas grand-chose.

Nous avons voulu sécuriser et apporter une vraie présence le week-end. Donc, nous vous proposons de modifier cette organisation, c'est-à-dire de prendre nos logements intergénérationnels. Ils assurent en contrepartie d'une baisse significative de leur loyer les gardes du week-end. Ils ont aussi une obligation d'être là pendant les vacances.

Et nous vous proposons de garder les étudiants de garde classique la semaine car aujourd'hui ce n'est pas une vraie problématique, le soir il ne se passe pas grand-chose.

C'était vraiment d'apporter un plus, une sécurité, une animation parce que les étudiants intergénérationnels vivent dans la résidence, donc il y a une vraie présence, une vraie vie à l'intérieur. Cela rassure.

Je vous rappelle que les étudiants intergénérationnels c'est un étudiant par étage. Nous en avons quatre. Nous avons investi dans ces logements, nous leur avons payé l'ameublement. Ils sont logés et ils vivent comme tous les résidents dans cette résidence.

Aujourd'hui, il nous paraît que cette organisation est la meilleure pour assurer la sécurité, rassurer nos résidents et donner aux étudiants intergénérationnels une vraie mission parce que la mission était un peu floue, on n'arrivait pas vraiment à quantifier ce qu'ils faisaient. Là, on va arriver à le quantifier réellement en contrepartie de ces loyers modérés.

M. LE PRÉSIDENT.- Ces loyers sont maintenant pour ces étudiants intergénérationnels à 230 €/mois au lieu de 400 et quelques.

M. HACHANI.- Avant qu'on fasse le changement, ils étaient déjà à loyer modéré à 397 € au lieu des 691 €. Là, on descend encore plus parce qu'ils assurent des gardes le week-end.

On ne leur demande pas d'être forcément dans le bureau et de ne pas bouger mais ils ont une obligation de rester dans la résidence et de vivre comme prévu dans un logement intergénérationnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. BLANCHIN.- Cela me paraît intéressant parce que le week-end quand on ramène un résident la porte s'ouvre automatiquement et il faut bien être vigilant que personne ne nous suive surtout lorsqu'il n'y a personne à l'accueil. Au niveau de la sécurité des résidents, c'est extrêmement important.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BLANCHIN. Y a-t-il d'autres questions, observations ?

Mme DELAVISON BERNARD.- Vous nous aviez expliqué aussi que pendant les grandes vacances ils s'arrangent, il y a toujours quelqu'un, un roulement.

M. HACHANI.- Exactement. Les étudiants intergénérationnels ont l'obligation de rester pendant leurs vacances. Ils s'arrangent entre les quatre pour assurer ces gardes.

Aujourd'hui, ce n'est pas le coût qui nous a intéressés, c'est véritablement la sécurité, le bien-être de nos résidents. Mais il y a effectivement une conséquence qui est une économie sur les coûts.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Nous avons terminé la séance du Conseil d'administration.

La séance est levée à 20 heures 12.